



Les Marmottins

RAPPORT D'ACTIVITES

GARDERIE TOURISTIQUE LES MARMOTTINS

SASU Garderie Touristique Outa

Hiver 2025 - 2026

Ce rapport porte sur la saison hiver 2025-2026, et concerne l'exploitation de la halte-garderie touristique l'Outa (dénomination commerciale « Les Marmottins ») par la Sasu Outa Garderie Touristique.

Pour rappel, la capacité d'accueil de la halte-garderie est de 35 enfants, mais la demande d'agrément auprès de la PMI a été faite sur la base d'un accueil de 12 enfants, en micro-crèche.

L'encadrement prévu a été calculé sur la base de 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

La demande de modification concernant le changement de direction, de personnel et la diminution de la capacité d'accueil transformant la petite crèche saisonnière en micro-crèche saisonnière, a été validée par le Conseil Départemental de Haute Savoie le 8 janvier 2026 pour une durée de 15 ans.

Enfin, nous tenons à rappeler que l'attribution du marché a été effectuée auprès de la SASU Garderie Touristique Outa seulement fin novembre 2025, ne permettant pas une pleine commercialisation en amont au moment où les réservations de séjour se font.

HORAIRES D'OUVERTURE

Ouverture journée : 8h30 à 17h

Matinée : de 8h30 à 12h45, déjeuner inclus

Après-midi : de 13h15 à 17h, goûter inclus

Fermée les samedi et dimanche

TARIFICATION

La tarification suivante a été établie pour la saison hivernale

Formule + couche + repas (lait infantile non fourni)	Tarifs Outa Hiver 2026
Demi-journées 8h30 - 12h45 13h15-17h00	76 €
Journée 8h30 - 17h00	109 €
5 demi-journées	337 €
5 journées	462 €
Pénalité de retard	25€/h

PERSONNEL

Une équipe de 3 personnes diplômées a été recrutée pour assurer l'accueil des 12 enfants :

- Yaël LAUNAY, psychomotricienne. Elle a assuré le poste de direction à 50% auprès des enfants, et à 50% pour les tâches administratives et commerciales. Son contrat a débuté le 8/12/25 et s'est terminé le 3/04/26. C'est elle qui a effectué l'état des lieux de sortie avec le délégant.
- Laura BERTIN, auxiliaire de puériculture, qui avait exercé auparavant en direction de micro-crèche. Son contrat a débuté le 18/12/25 et s'est terminé le 20/03/26. Laura a cessé son contrat une semaine plus tôt que prévu pour prendre la direction de la garderie l'Outa (garderie à l'année).
- Armony LEFEBVRE, éducatrice jeunes enfants. Elle avait auparavant exercé en garderie en station de montagne. Son contrat a débuté le 18/12/25 et s'est terminé le 30/03/26.

A noter que pour assurer les pré-réservations dès le mois d'octobre jusqu'au 17/12/25 et les encaissements dès attribution du marché, Cindy MOUTIER a été embauchée à raison d'une journée par semaine dès début octobre.

Enfin, nous signalons qu'un accord d'entreprise a été établi avec les salariés, permettant désormais à la structure d'annualiser le temps de travail afin de permettre une plus grande adaptabilité dans la gestion au quotidien des ressources humaines.

COMMUNICATION

Différentes actions de communication ont été entreprises :

- Informations par mail ou réseau whatsapp à nos adhérents et socio-pros
- Campagnes Meta en amont des semaines identifiées comme très faibles
- Refonte de la page sur le site web de l'office de tourisme
- Malheureusement le site d'inscription Meeko n'a pu être traduit en anglais

A privilégier pour les années futures

- Collecte des adresses clients sur un outil CRM, et adressage d'informations
- Campagnes Meta à automatiser dès l'automne
- Information et sensibilisation des professionnels à l'existence de la structure et à la valeur ajoutée du service apporté

- Mise à jour des sites web le plus tôt possible
- Lancer la commercialisation dès la fin de l'été

OCCUPATION

Dans l'ensemble, à noter :

- Une occupation relativement similaire à celle de la fréquentation touristique de la station. A noter une ou deux semaines très faibles (1 ou 2 enfants par jour) et à l'inverse quelques semaines complètes.
- Une clientèle internationale, avec une prédominance pour les étrangers de la nationalité britannique
- Une clientèle fidèle avec certaines familles ayant déjà confiée leurs bébés, enfants les saisons précédentes

Le taux d'occupation global a été le suivant :

Moyenne d'occupation le matin = 70 %

Moyenne d'occupation l'après-midi = 65%

Taux global de remplissage = 67%

BUDGET

Le budget présenté n'est pas le budget final. Il ne prend pas en compte certains frais de gestion qui sont annualisés : comptabilité, abonnements téléphoniques, abonnements logiciels... Il ne prend pas non plus en compte l'indemnité forfaitaire de 24 000€ prévue dans le contrat, qui sera versée par la Mairie.

Il s'agit d'un budget affiné relatif à l'exploitation de cette saison hivernale 2025-2026. Le budget définitif de l'exercice sera présenté à la clôture des comptes, le 30 septembre 2026.

Budget exercice 2025-2026 arrêté à fin avril 2026

HALTE-GARERIE OUTA - EXERCICE 2025/2026

Intitulé Compte	Point au 30/04/2026
Total frais fonctionnement	24 057,00 €
dont :	
Restaurants/nourriture	4 443,00 €
Locations appartement / chalet	10 261,00 €
Entretien des locaux	2 200,00 €
Primes d'assurance	1 290,00 €
Honoraires comptables	2 166,00 €
Total charges personnel	52 527,00 €

TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT + PERSONNEL	76 584,00 €
---	--------------------

HALTE-GARERIE OUTA - EXERCICE 2025/2026

Intitulé Compte	Point au 30/04/2026
TOTAL RECETTES	56 816,00 €
dont :	
Repas	5 189,00 €
Garderie	47 468,00 €
Location appartements	4 159,00 €
TOTAL RECETTES	56 816,00 €
Resultat :	-19 768,00 €

POUR LES PROCHAINES ANNEES

- Une très bonne entente et collaboration à renouveler avec la garderie permanente à l'étage
- Un besoin réaffirmé d'optimiser et sécuriser la montée d'escaliers permettant d'accéder à l'espace de jeux extérieur
- Plusieurs petits travaux d'entretien (revêtement des murs...) et de sécurité (poignées, prises électriques...) à entreprendre avant le prochain hiver
- Le besoin de déterminer les prix dès l'été et pouvoir débiter la commercialisation en août
- Recruter une personne de plus pour avoir plus de sécurité en cas d'absence d'une employée (maladie, accident...), et laisser plus de temps à la directrice pour les tâches administratives et relations avec les parents. Soit pour la période complète d'exploitation, soit pour les périodes de pointe (vacances de Noël et de février)

Fait à Morzine, le 28 Mai 2026

Georges COQUILLARD
 Président

